

AIDE ET SOINS
À LA PERSONNE



JUSQU'À
25 000 €
DE
SUBVENTION



SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS

 **L'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

 **CRAMIF**

POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION DANS L'AIDE ET LES SOINS À LA PERSONNE

Le secteur de l'aide et soins à la personne est le secteur le plus impacté aujourd'hui par les accidents du travail et maladies professionnelles. Cette situation a des conséquences importantes pour les établissements concernés.



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **30 000** emplois à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



40%
Manutentions
manuelles



19%
Chutes
de hauteur et
de plain-pied

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP*
Plus d'1 milliard d'€

COÛTS INDIRECTS

- Coût de remplacement des salariés absents
- Désorganisation
- Difficulté à recruter

* Accidents du travail / Maladies professionnelles

VOUS AIDEZ À PRÉVENIR LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER



Investir dans la prévention peut représenter un coût important pour une petite entreprise.

C'est pourquoi l'Assurance Maladie – Risques professionnels vous propose des subventions pour :

- l'achat de matériels / équipements,
- le diagnostic des risques et la formation des salariés à la prévention.

Les Subventions Prévention TPE de votre secteur

L'aide **Aide & soins à la personne en établissement et Aide & soins à la personne à domicile** pour prévenir l'apparition de **troubles musculo-squelettiques (TMS)** liées à la **manutention des personnes accompagnées (résidents, patients,..)** et des charges lourdes.



L'aide **Propreté +** pour réduire les risques de **TMS et de chutes** liés aux opérations de **nettoyage, dépoussiérage des sols et vitrerie.**



L'aide **Equip'mobile +** pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés au **déplacement des charges**, facteur de **TMS, de lombalgies et d'accidents du travail.**



Les aides **TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action** pour réduire les **TMS**, qui représentent **87 %** des maladies professionnelles en France.





RENDEZ-VOUS SUR AMELI.FR/ENTREPRISE POUR OBTENIR VOTRE SUBVENTION PRÉVENTION TPE

01.

→ Demandez votre subvention

Pour cela, vous devez adresser le dossier complet de votre demande par courrier à votre caisse régionale.

02.

→ Confirmez votre demande de subvention

Après confirmation de votre caisse, envoyez le bon de commande sous deux mois.

03.

→ Recevez votre subvention

Vous recevrez votre subvention en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs (factures, RIB, attestation de cotisations).

Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

DES OUTILS
POUR ALLER
PLUS LOIN



Afin d'aider les petites entreprises à évaluer et mieux prévenir les risques auxquels elles sont confrontées, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met à disposition des outils en ligne, programmes et solutions de prévention adaptés aux risques de son métier.

→ Plus d'infos sur ameli.fr/entreprise